

Beauvais, le 2 juin 2023

Dossier suivi par :
Vincent STOUVER
mouvement1d60@ac-amiens.fr
03 44 06 45 82

**Direction des Services
Départementaux de
l'Éducation Nationale de l'Oise**
22 avenue Victor Hugo
60025 BEAUVAIS CEDEX

L'Inspecteur d'académie
Directeur Académique des Services
de l'Éducation Nationale de l'Oise

à

Mesdames et Messieurs les professeurs des
écoles participants au mouvement intra-
départemental 2023

Objet : Note d'information relative à la publication des résultats du mouvement intra-départemental

Participant au mouvement intra-départemental 2023, vous venez de prendre connaissance des résultats de la phase principale de la campagne sur l'application relative au mouvement, MVT1D, le vendredi 2 juin. Cette note a pour but d'explicitier les prochaines étapes relatives au traitement de votre candidature.

Cas n°1 : vous avez obtenu un poste

Votre arrêté d'affectation vous sera communiqué prochainement, en 3 exemplaires. Nous vous invitons, **lors de la rentrée**, à le signer et à le faire signer par votre IEN de la circonscription d'arrivée. Cette dernière nous en fera parvenir un exemplaire.

Nous prévenons votre nouvelle circonscription de votre affectation. Vous pouvez dès à présent prendre contact avec elle afin de préparer votre arrivée.

Cas n°2 : vous n'avez pas obtenu de poste

- Situation n°1 : vous n'étiez pas participant obligatoire au mouvement

Vous demeurerez, pour l'année scolaire 2023-2024, titulaire du poste que vous occupez actuellement.

- Situation n°2 : vous étiez participant obligatoire au mouvement

Vous serez affecté(e) à l'issue de la 2^{ème} étape de la phase d'ajustement, qui débutera durant l'été.

Le barème utilisé pour cette phase d'ajustement est le barème de base.

L'ordre de vos vœux groupes, associés à vos vœux formulés lors de la phase principale, serviront de base à l'affectation au cours de cette phase.

Si aucun poste à l'intérieur des zones souhaitées n'a pu être trouvé, la recherche de poste se poursuit au plus proche des lieux d'habitation, en fonction des postes disponibles.

Vous recevrez les résultats sur votre boîte mail académique fin août. Vous serez nommé(e) sur le poste obtenu à titre provisoire pour l'année scolaire 2023-2024.

Cas n°3 : quelle que soit votre situation au terme de la phase principale, vous pouvez participer à la 1^{ère} étape de la phase d'ajustement

Cette étape, se déroulant du vendredi 2 au vendredi 9 juin 14h, vise à pourvoir certains types de postes :

- Directeurs d'école (hors REP+) ;
- Enseignants spécialisés en ASH ;
- Adjoints en école d'application ;
- Postes à profil, tels que définis dans l'annexe 4 de la circulaire relative au mouvement.

Une note spécifique sera communiquée à ce sujet.

Calendrier récapitulatif des opérations

Dates	Etapes du mouvement intra-départemental
Vendredi 2 juin	Publication des résultats de la phase principale du mouvement intra-départemental : <ul style="list-style-type: none">- Pour les enseignants obtenant un poste, les opérations de mouvement se terminent. Les arrêtés d'affectation devront être signés à la rentrée.- Pour les enseignants sans poste, une affectation sera trouvée selon les indications mentionnées précédemment.
Du vendredi 2 au vendredi 9 juin 14h	Phase d'ajustement : 1 ^{ère} étape <ul style="list-style-type: none">- Pourvoi de postes à mission particulière (directeur d'école, enseignant spécialisé, adjoints en école d'application) et de postes à profil.- Tous les enseignants peuvent y participer
Début juillet - août	Les services de la DSDEN identifient les enseignants sans poste et les postes non pourvus
	Phase d'ajustement : 2 ^{ème} étape <ul style="list-style-type: none">- Affectation des enseignants demeurés sans poste- Les affectations seront prononcées fin août

L'Inspecteur d'académie
Directeur Académique des Services
de l'Éducation Nationale de l'Oise

SIGNE

Hervé SEBILLE